

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2019-013**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 5 février 2019**

L'an deux mil dix-neuf le cinq du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**19 présents + 3 pouvoirs (22 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Éric VILAIN
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT, Jean-Pierre CESBRON, Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

**3 pouvoirs :**

- ✓ Céline PIGNON a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jacques CHAUVEAU a donné pouvoir à Micheline REAU

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jacques CHAUVEAU, Philippe MORIN, Céline PIGNON, Viviane CHABAUTY, Claire SAINCOURT

**Absents :** Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Jacky PRINCEY

**Jean-Pierre CESBRON a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 31 janvier ayant pour ordre du jour :

## **DECHETS**

### **Avenant N°1 au contrat de reprise option filière plastiques – Barème F 2018-2022**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De valider l'avenant joint en annexe à la présente délibération,
- ✓ D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cet avenant.

A Airvault, le 5 février 2019  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190205-D2019013-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-02-2019

Publication le : 19-02-2019

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

**AVENANT N°I au**  
**Contrat Type de Reprise Option Filière Plastiques**  
**Barème F 2018-2022**

Entre :

Nom de la Collectivité : Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet (CCAVT)

Ayant son siège : 33 place des Promenades 79600 Alrvault

Représentée par : Olivier FOUILLET

Agissant en qualité de : Président de la CCAVT

En vertu d'une délibération en date du : 5 février 2019

Ci-après dénommée « la Collectivité », d'une part ;

Et :

Nom du repreneur : VALORPLAST

N° R.C.S.: B 390 756 591

Ayant son siège : 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Représentée par : Catherine KLEIN

Agissant en qualité de : Directrice Générale

Ci-après dénommée « le Repreneur », d'autre part.

**OBJET DE L'AVENANT :**

Le présent avenant a pour objet la modification de l'article 10-2 sur le choix du/des Standards et de l'article 13 sur les lieux d'enlèvement des flux repris.

## ARTICLE 1 : CHOIX DU/DES STANDARDS

L'article 1 de l'avenant modifie l'article 10-2 du Contrat :

Le(s) Standard(s) nouvellement retenu(s) par la Collectivité est (sont) les suivants (cocher la/les lignes correspondantes):

<b>Standard 1</b> : 3 flux « Bouteilles et Flacons »	
<b>Standard 2 – Option 1</b> : 3 flux « Rigides », avec PS, et 1 flux « Souples »	X
<b>Standard 2 – Option 1 bis</b> : 3 flux « Rigides », sans PS, et 1 flux « Souples »	
<b>Standard 2 – Option 2</b> : 5 flux « Rigides » et 1 flux « Souples »	
<b>Standard 2 – Option 3</b> : 3 flux « Rigides », BF et PE-Pots&Barquettes, et 1 flux « Souples »	
<b>Standard 3</b> : 1 flux « Rigides » et 1 flux « Souples »	

Pour chaque Standard et option choisis, le périmètre concerné est précisé en annexe I.

## ARTICLE 2 : LIEUX D'ENLEVEMENT DES FLUX REPRIS

L'article 2 de l'avenant modifie l'article 13 du Contrat :

Les lieux d'enlèvement des flux défini à l'article 1 sont listés dans le tableau ci-après. Les points d'enlèvement sont des centres de tri ou des unités de traitement.

NOM point d'enlèvement	Centre de tri de Saint Laurent des Autels		
CODE point d'enlèvement	AA49		
Adresse point d'enlèvement	ZA Le Pâtis Route du Fuiet Saint Laurent des Autels 49270 OREE D'ANJOU - FRANCE		
Contact point d'enlèvement			
Standard(s) et option(s) choisi(s) *	Standard 2 option 1		

NOM point d'enlèvement			
CODE point d'enlèvement			

Adresse point d'enlèvement			
Contact point d'enlèvement			
Standard(s) et option(s) choisi(s) *			

### **ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter du 01/01/2019

**LES AUTRES ARTICLES RESTENT INCHANGES.**

Fait en deux exemplaires originaux

à Airvault

le 19/02/19

**VALORPLAST**

**LA COLLECTIVITE**

## ANNEXE I : PERIMETRE

### Liste des communes et des populations concernées par l'avenant

**Nom de la Collectivité :** Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet

**Code de la Collectivité :** CL079023

**Population globale :** 6918 au 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Nombre total de communes :** 10

Merci de remplir le tableau ci-dessous ou de joindre une annexe avec des données équivalentes.

Nom des communes	Population municipale	Population Standard 1	Population Standard 2 Option 1	Population Standard 2 Option 1bis	Population Standard 2 Option 2	Population Standard 2 Option 3	Population Standard 3
Airvault	2981		2981				
Assais les Jumeaux	781						
Availles Thouarsais	196						
Boussais	456						
Le Chillou	170						
Irais	206						
Louin	682						
Maisontiers	160						
Saint Loup Lamairé	978						
Tessonnière	308						


Préfecture  
Avenant n° I au Contrat Type Option de Reprise Filière

079-200041416-20190205-D2019013-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-02-2019

Publication le : 19-02-2019

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48